

## Les professionnels s'engagent pour réaliser vos travaux en toute sécurité



Les professionnels s'engagent pour réaliser vos travaux en toute sécurité

Vous avez des travaux chez vous à l'arrêt et vous ne savez pas si vous pouvez les reprendre à cause de l'épidémie de covid-19 ?

Vous hésitez à envisager de nouveaux travaux dans le contexte actuel ?

L'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) a publié un guide de recommandations sanitaires qui a été validé par le Gouvernement et diffusé auprès de tous les professionnels de la construction et de la rénovation. Ces spécialistes ont également à leur disposition les équipements nécessaires à la protection de leurs salariés.

Ce guide précise par ailleurs tous les gestes barrières qui doivent être appliqués aussi bien par vous que par les artisans, lorsque ces derniers sont amenés à intervenir à votre domicile :

- Se tenir à une distance d'au moins un mètre les uns des autres
- Se laver les mains toutes les heures
- Porter un masque si présence d'une personne à risque dans votre domicile
- Désinfecter régulièrement les surfaces de contact (poignées de portes, tables, comptoirs...)

Les professionnels du secteur se sont engagés : tout est mis en place pour garantir votre sécurité et leur sécurité.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter dès maintenant votre artisan.

Consultez le Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction-Covid-19.